LA POPULATION DE SCEAUX DE 1609 À 1749

PAR

ANNE BONDEELLE-SOUCHIER

PREMIÈRE PARTIE ÉTUDE DÉMOGRAPHIOUE

CHAPITRE PREMIER

LES REGISTRES PAROISSIAUX

Les registres paroissiaux de Sceaux commencent en 1609 pour les baptêmes, en 1616 pour les mariages, en 1620 pour les sépultures; toutefois ils ne donnent guère de renseignements complets (liens de parenté, âge, état matrimonial, résidence, origine, profession) avant 1669, sous l'influence du Code Louis (1667). A partir de cette date, les décès d'enfants sont enregistrés et les signatures deviennent courantes. L'enregistrement des actes, autant qu'on puisse l'affirmer, semble complet : le soin qu'y apportent les curés et leur contrôle constant, la fréquence des visites archidiaconales sont autant de présomptions favorables.

On peut par conséquent distinguer deux phases : la période antérieure à 1669, pour laquelle on ne dispose que des données peu précises et parfois incomplètes, et la période qui s'étend de 1669 à 1749.

CHAPITRE II

L'EXPLOITATION DES REGISTRES PAROISSIAUX

Selon les instructions de l'Institut national des études démographiques et sur des tableaux conçus à cet effet, nous avons procédé à un dépouillement nominatif des actes. Ce système, moins long que le dépouillement sur fiches,

donne des renseignements suffisamment nombreux et peut par ailleurs se prêter à une reconstitution des familles, opération que nous n'avons cependant pas pu tenter dans le cadre de cette étude.

CHAPITRE III

LES MOUVEMENTS SAISONNIERS DES CONCEPTIONS, MARIAGES ET DÉCÈS

Ces mouvements sont, dans l'ensemble, assez proches de ceux qui ont été observés, pour l'ancien régime, en particulier dans la paroisse voisine de Châtillon-sous-Bagneux: pointes et dépressions des courbes s'observent aux mêmes moments de l'année; on note toutefois des différences assez sensibles entre les courbes 1609-1668 et 1669-1749. Elles s'expliquent en partie, semble-t-il, par une évolution du style de vie des habitants de Sceaux entre le xviie et le xviiie siècle et par le passage d'une économie essentiellement agricole à des activités plus diversifiées et plus indépendantes des rythmes naturels.

CHAPITRE IV

LE MOUVEMENT CYCLIQUE DE LA POPULATION DE SCEAUX

Dans leur ensemble, les trois courbes des conceptions, mariages et décès, établies par années-récolte, suivent un mouvement ascendant. Si le xviie siècle (jusqu'en 1710) se caractérise par des « crises démographiques » (baisse des conceptions et des mariages, hausse des décès) d'une certaine ampleur et portant sur plusieurs années, le xviiie siècle ne connaît plus d'à-coups aussi graves. Dans une large mesure, les courbes démographiques sont tributaires de la situation économique comme nous l'avons vérifié : les crises du xviie siècle correspondent aux crises de subsistances du règne de Louis XIV, celles du xviiie siècle aux « crises larvées » qui leur succèdent. Les conditions météorologiques, l'été de l'année statistique 1671-1672 par exemple, l'état de santé des habitants, au cours de l'hiver 1715-1716, ont, tout comme la situation économique, une influence sur le mouvement de la population.

CHAPITRE V

AUGMENTATION DE LA POPULATION ET MIGRATIONS

Pouvons-nous évaluer l'augmentation de la population que révèle le mouvement ascendant des courbes, ou, du moins, le chiffre de la population de Sceaux? En nous appuyant sur les rôles de tailles (1742-1750) et sur les évaluations effectuées dans d'autres études, nous pensons, en dépit des chiffres avancés par les auteurs du xviiie siècle, pouvoir fixer à plus de mille le nombre des habitants de Sceaux entre 1710 et 1750. L'apport de l'immigration, constant

mais non considérable, ne semble pas avoir joué un rôle déterminant dans cette augmentation : le Limousin et la Normandie ont fourni, de 1660 à 1749, un fort contingent d'immigrants.

CHAPITRE VI

LA NUPTIALITÉ

L'âge moyen au mariage est de 26,5 ans pour les hommes, 25,7 ans pour les femmes. A partir de 1710-1720, le nombre des mariages au-dessus de 30 ans, pour les femmes, augmente nettement; on tend à se marier plus vieux. La proportion des remariages est de 17,34 % pour les hommes, et de 15,39 % pour les femmes. Le célibat définitif est exceptionnel (entre 1,81 et 5,90 %).

CHAPITRE VII

LA MORTALITÉ

L'âge moyen au décès est de 22,5 ans pour les hommes, 22 ans pour les femmes. C'est qu'en effet la mortalité infantile est extrêmement élevée : 212,42 pour mille; la moitié des enfants meurent avant 15 ans. La mort en couches ou des suites de couches est une des causes de décès les plus notables des femmes mariées de 15 à 50 ans. Le nombre important de décès d'enfants en nourrice à Sceaux nous permet de remarquer l'extension de cette pratique dans la région de Paris : toutes les classes de la société, toutes les professions sont représentées parmi les parents de ces enfants.

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE À SCEAUX

CHAPITRE PREMIER

SITE ET HISTOIRE

Le parc occupe la partie sud du territoire, le village et les terres s'étendent dans la partie nord. Le village, bâti sur la crête, s'est développé dans le sens de la rue principale, et autour d'un axe perpendiculaire, où l'habitat est plus resserré. Une ceinture de clos l'entoure. L'histoire de Sceaux se confond avec celle de ses seigneurs : les Baillet, les Potier, Colbert, puis Seignelay, enfin le duc et la duchesse du Maine.

CHAPITRE II

SEIGNEURS ET DROITS SEIGNEURIAUX

Saint-Germain-des-Prés et Saint-Victor avaient anciennement tenu des fiefs à Sceaux; Sainte-Geneviève, le prieuré de Notre-Dame du Plaisir, Saint-Jean-de-Latran ont encore au xviiie siècle des censives à Sceaux. Mais l'essentiel du territoire de Sceaux est la censive du seigneur laïc. Celui-ci possède encore un domaine qu'il baille à ferme; il touche les cens, lods et ventes (1.000 livres par an), ainsi que des rentes et le revenu d'un pressoir. Un moulin seigneurial a existé, mais on perd sa trace après 1705.

CHAPITRE III

LA PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE ET BOURGEOISE

La fabrique de Sceaux possédait, en 1685, 11,25 arpents et, en 1782, 42 arpents. En 1782, le total des propriétés ecclésiastiques à Sceaux s'élève à 56 arpents, soit moins d'un dixième des biens fonciers seulement. A la même date, 127 arpents, soit le quart du territoire, est possédé par des bourgeois. Environ le tiers des terres ne sont donc pas mises en valeur directement par leurs propriétaires.

CHAPITRE IV

L'EXPLOITATION DU SOL : LES PARCELLES ET LES CULTURES

Partagées à l'infini, les parcelles ont une forme en lanières caractéristique. Les plus importantes appartiennent généralement à des communautés ou à des bourgeois. La vigne représente un peu moins du dixième du total des cultures. Les prés sont très rares. L'essentiel du territoire est constitué de terres labourables et de vergers.

CHAPITRE V

LES RENTES

Le système de la rente renforce l'influence des bourgeois et des gens de robe, qui ont des capitaux, sur les habitants de Sceaux, en majorité vignerons. Plusieurs familles, les de Louvencourt, les Hosdier, se transmettent des rentes depuis plus d'un siècle, en rachètent de nouvelles. Le personnel du château, les communautés religieuses font également office de bailleurs de fonds. Les artisans de Sceaux, à mesure qu'ils s'enrichissent, se constituent des revenus par le même moyen (surtout après 1740). Les rentes sont un moyen de pression qui permet de s'approprier les terres des paysans lorsque ceux-ci ne peuvent en payer les arrérages. La constitution d'une rente tient lieu d'emprunt; elle est également un moyen d'acquitter des dettes.

CHAPITRE VI

LES VIGNERONS

Beaucoup de vignerons sont loin de posséder les quatre arpents requis pour prétendre à ce titre. Les parcelles sont de peu d'étendue, et surtout très disséminées. Le matériel servant à la culture est très restreint. Nous possédons quelques estimations des travaux agricoles. Chaque exploitation comprend des cultures assez diverses pour subvenir aux besoins d'une famille.

CHAPITRE VII

ARTISANS ET COMMERÇANTS

Les inventaires après décès fournissent des renseignements sur l'activité et les outils des artisans et sur le commerce des marchands.

CHAPITRE VIII

RICHESSE ET PROFESSION

Les rôles de taille montrent parfaitement dans quelle proportion s'accroît l'aisance d'un vigneron, d'un artisan ou d'un commerçant. Rares cependant sont les vignerons qui font fortune; la situation financière des commerçants et des artisans est beaucoup plus favorable. Aussi voit-on des vignerons abandonner la culture ou prendre une activité annexe.

CHAPITRE IX

L'APPRENTISSAGE

Les contrats d'apprentissage se rapportent surtout aux métiers de charron, menuisier, cordonnier, de couturière et dentellière enfin. La couture semble avoir été à l'honneur chez les femmes de Sceaux, à qui elle fournissait des ressources d'appoint. Le maître doit donner à son apprenti une formation professionnelle; mais, lorsque celui-ci est très jeune (7 à 11 ans), c'est une véritable éducation qu'il doit lui assurer.

CHAPITRE X

LES CONTRATS DE MARIAGE

Assez fréquents dès 1711, les contrats de mariage procurent des informations sur l'aisance de la population. Le régime en vigueur est celui de la communauté de biens, suivant la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Les futurs époux apportent dans la communauté 300 à 600 livres, la fiancée apporte le « lit garni »

et le trousseau. Il est très rare de trouver mention de terres dans un contrat de mariage. Les remariages sont souvent déterminés par des raisons d'ordre professionnel (pour les veuves d'artisans) ou familial.

CHAPITRE XI

LE MARCHÉ

Créé à Bourg-la-Reine en 1610, le marché fut transféré à Sceaux par lettres patentes de mai 1667. Peu d'actes notariés renseignent sur son activité. Les marchands de bestiaux venaient parfois de fort loin, du Maine en particulier. L'activité du marché donna probablement naissance à de petits commerces sur le lieu même des foires, mais on n'a connaissance que d'un commerce de mercerie. L'hôtellerie du marché, vaste et capable de loger jusqu'à trente-cinq personnes à la fois, semble avoir joui d'une prospérité en rapport avec celle du marché.

CHAPITRE XII

LES PRIX DE VENTE ET DE LOYER DES MAISONS ET DES TERRES

Les prix marquent une hausse nette vers les années 1720, et poursuivent une ascension plus lente jusqu'en 1750. La vigne n'atteint pas, d'une façon constante, des prix plus élevés que ceux de la terre labourable.

CHAPITRE XIII

LA MAISON ET LE MOBILIER

L'habitation est généralement fort simple : la cuisine est la principale ou même la seule pièce d'habitation, les dépendances (écuries, granges) sont souvent nombreuses. Chaque logement ouvre sur une cour, parfois sur un jardin. Les maisons importantes sont rares, elles servent d'hôtelleries ou sont partagées en plusieurs logements. Les « commodités » n'apparaissent pas avant 1714. Le mobilier et la batterie de cuisine sont réduits à l'essentiel. Seuls, les bourgeois et les officiers résidant à Sceaux possèdent des meubles variés et de valeur.

CHAPITRE XIV

L'HABILLEMENT

Le vêtement masculin est simple. Cravates et chapeaux sont presque un luxe, moins cependant que la perruque, réservée aux serviteurs et familiers du château. Les trousseaux féminins, même les plus modestes, ne font jamais preuve de parcimonie. Robes et tabliers de toile peinte, bijoux d'argent complètent la tenue des jours de fête. Plus d'originalité, voire de luxe, apparaît peu à peu, probablement grâce à l'aisance croissante de la population et sous l'influence du château.

CHAPITRE XV

LA VIE MUNICIPALE ET LA FABRIQUE

L'assemblée des habitants a pour fonction essentielle d'élire les marguilliers et les collecteurs des tailles. La collecte de la taille ne va pas sans difficultés à Sceaux : il faut parfois recourir à des saisies. La conscription ne rencontre pas plus de succès. La fabrique, malgré les revenus de ses terres, rentes et diverses fondations et, les concessions de bancs, connaît de graves difficultés financières.

CHAPITRE XVI

L'INSTRUCTION ET LA VIE INTELLECTUELLE À SCEAUX

En 1708, l'assemblée des habitants décide d'engager un maître d'école. Effectivement, la proportion des conjoints (66,08 % et 35,88 %) sachant signer est supérieure à la moyenne, et croît continuellement. L'instruction des femmes progresse, surtout entre 1710 et 1729, probablement en relation avec la présence à Sceaux des sœurs de la Charité. Mais cette instruction ne semble pas avoir été au-delà d'une formation élémentaire, car les inventaires après décès font état de bien peu de livres.

